

Commission de gestion, Conseil communal d'Ecublens
Questions écrites remises comme annexe au rapport final de la COGES
5 juin 2015

De manière générale, la COGES a choisi de mettre en annexe de son rapport les questions dont les réponses de la Municipalité ont été estimées comme satisfaisantes par la commission, et qui apportent une information utile sur le fonctionnement de la commune.

A. Questions relatives aux visites et aux discussions thématiques

Visite	Question	Réponse de la Municipalité
Garderie Les Petits Loups, bâtiment L'Oiseau de l'Ouest et salle dans ce bâtiment	Comment et quand sera gérée la location ou le prêt de la salle dans le bâtiment L'Oiseau de l'Ouest ?	Un logisticien, administrateur des salles et infrastructures communales, est en cours d'engagement au Service des bâtiments. Son entrée en fonction déterminera la mise à disposition de cette salle dont les conditions de location doivent encore être définies, de même que la finalisation de son équipement.
Relations de la commune avec l'EPFL, STCC	Quels sont les détails de la compensation du défrichage d'une petite forêt effectué pour la construction du Swiss Tech Convention Center à l'EPFL ?	La planification des constructions de l'EPFL est régie par le Plan d'affectation Cantonal (PAC 229). Pour permettre la réalisation du bâtiment cité, le PAC 229 a préalablement fait l'objet d'un addenda selon la procédure en la matière. Le Domaine immobilier et infrastructure de l'EPFL nous informe être en contact avec l'inspecteur forestier, M. Kazemi, pour définir les actions à entreprendre conformément à ses directives pour respecter le tableau des surfaces défrichées et compensées, selon le tableau des actions. L'aménagement paysager de l'avenue du Tir-Fédéral fait partie de ces actions qui seront réalisées lors de la requalification de cette route.

B. Questions générales

Sujet	Question	Réponse de la Municipalité
Bâtiments	Quel est le nombre d'appartements gérés pour la commune par un service de gérance externe ?	Ce sont en tout 64 appartements qui sont gérés par une gérance externe. Sont inclus dans ce nombre les appartements de service situés notamment dans les bâtiments scolaires.

<p>Tranports et mobilité</p>	<p>Depuis l'année 2014, l'abribus situé à la route Neuve 10-12, abîmé par un bus, a été démonté. Selon les informations reçues de la part de M. Maeder, Municipal, un problème d'assurance empêche la reconstruction de cet abri. Où en est le dossier et dans quel délai l'abribus sera-t-il reconstruit ?</p>	<p>Cet abribus a été endommagé par un bus des MBC. Malgré plusieurs échanges avec la direction des MBC (la Municipalité a notamment rencontré le nouveau directeur) et leur assureur, ceux-ci ont refusé de prendre à leur charge le coût du remplacement de l'abri, se contentant de proposer une faible indemnité. Le dossier a dû être transmis à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune. L'abri sera reconstruit dès que les aspects juridiques de cette affaire auront été réglés.</p>
------------------------------	---	---

C. Questions relatives au rapport de gestion de la Municipalité

Sujet et page du rapport	Question	Réponse de la Municipalité
<p>Syndic page 3</p>	<p>Quelles sont les organisations que le syndic préside ?</p>	<p>Le Conseil d'administration du Service intercommunal de l'électricité SIE SA et celui de TvT Services SA, ainsi que la Commission communale de naturalisation lorsqu'il en est le délégué municipal.</p>
<p>Voeu collègue Epenex, COGES 2013-2014 page 19</p>	<p>A-t-on un planning pour la réalisation ?</p>	<p>Ce projet figure au plan des investissements et sera étudié par le SBED à partir de 2020. Réalisation imaginée à partir de 2022.</p>
<p>Eclairage public page 79</p>	<p>Lors des séances mensuelles entre le SIE et la commune, qui prend la décision finale entre ces deux instances ?</p>	<p>La Commune est le Maître d'ouvrage, c'est donc elle qui décide. Par contre, nous sommes dépendant des offres et projets que nous demandons au SIE.</p>
<p>Logement page 95</p>	<p>Quels sont les résultats sur l'application du "règlement sur les conditions d'occupation et l'octroi et d'octroi de l'aide communale pour les logements" ?</p>	<p>Ce règlement a pour objectif principal de pouvoir garantir le rôle social des logements propriété communale, nous pouvons affirmer qu'il l'atteindra. En ce qui concerne Veilloud 5-7, l'ensemble des locataires est soumis au règlement, répond aux conditions financières imposées et bénéficie le cas échéant d'une aide communale, seules deux dérogations ont été accordées par la Municipalité en lien avec le nombre d'occupants par appartement. En ce qui concerne Bois 2-4, cinq logements son d'ores et déjà soumis, les autres situations sont en cours d'évaluation et seront traitées cette année encore.</p>

Sorties des aînés page 97	De nombreux candidats sont refusés faute de place, la sortie des aînés se déroulant sur un seul jour. Y aurait-il la possibilité de faire cette sortie sur 2 jours avec moins de personnes pour chaque sortie, mais avec un nombre plus important au total (par exemple 2 jours x 300 pers.= 600 personnes, au lieu de 400 personnes actuellement) ?	La sortie des aînés sur deux jours a été envisagée par le Service des affaires sociales, mais n'a pas été retenues pour des raisons budgétaires, ainsi que pour des questions de disponibilité des accompagnants (autorités et personnel communal). Des réflexions sont en cours pour pouvoir accueillir l'ensemble de la demande pour cette sortie.
Réfectoires scolaires page 106	Quel est le coût de revient d'un repas pour la commune ?	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de revient par repas (hors frais de locaux): 23.77 fr. • Participation moyenne des parents par repas: 12.78 fr. • Coût à charge de la commune par repas: 10.99 fr.
Semaine de la mobilité page 128	Pourquoi la journée internationale "à pied à l'école" n'est-elle plus soutenue par la commune ?	Lors de la semaine de la mobilité, un document est préparé par le Service de l'urbanisme et mobilité, afin d'informer la population sur l'ensemble des actions à disposition durant cette semaine, par le biais du site internet et d'une information à la Municipalité. Ce document indiquait la journée internationale « à pied à l'école ». De plus, des affiches de promotion de cette journée ont été exposées au secrétariat. Le service de l'urbanisme a participé à cette journée par la diffusion de l'information de la tenue de cette journée internationale. La Direction des écoles a procédé à la distribution de Stickers aux élèves de 1P à 8P, fournis par le programme cantonal « Ca marche ! » des ligues de la santé, à l'occasion de la journée internationale à pied à l'école.
Contrôle du séparatif des parcelles privées page 160	Dans quelle mesure pourrait-on envisager, dans des zones à faible densité de construction, l'infiltration des EC directement dans le terrain ?	Cette possibilité est recommandée dans le règlement communal, mais dépend de l'état géologique du terrain. La qualité des sols de la commune d'Ecublens n'est pas favorable à une bonne infiltration des eaux.